



La réponse d'Egale Canada au
plan d'action fédéral 2ELGBTQI+

Septembre, 2022

Le 28 août 2022, le premier ministre Justin Trudeau et l'honorable Marci Len, ministre des Femmes et de l'égalité des genres (FEGC), ont publié le premier plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ canadien, annonçant des investissements et des lignes directrices stratégiques qui visent à faire progresser les droits et améliorer les aspects sociaux, économiques et en matière de santé de la vie des Canadien.ne.s 2SLGBTQI. Ce faisant, le plan s'engage à investir jusqu'à 100 millions de dollars sur cinq ans pour concrétiser les six objectifs suivants concernant l'inclusion et le soutien aux communautés 2SLGBTQI à travers le pays (FEGC, 2022, p. 9) :

1. Accorder la priorité à l'action communautaire des communautés 2ELGBTQI+ et appuyer celles-ci;
2. Continuer de faire progresser et de raffermir les droits des personnes 2ELGBTQI+ au Canada comme à l'étranger;
3. Appuyer la résilience et la résurgence des Autochtones au sein des communautés 2ELGBTQI+;
4. Mobiliser l'ensemble de la population canadienne en faveur d'un avenir inclusif pour les communautés 2ELGBTQI+;
5. Raffermir la conception des politiques sur la base de données et de faits à l'endroit des communautés 2ELGBTQI+;
6. Intégrer les enjeux qui touchent les communautés 2ELGBTQI+ au travail du gouvernement du Canada.

L'élaboration de ces objectifs a impliqué un travail de consultation majeur, incluant plus de 25 000 répondant.e.s à un sondage, 102 rapports écrits par des organismes, et plus de 100 membres de communautés participant à sept tables rondes. Pour l'avancement de ce projet, Egale Canada a organisé une conférence nationale nommée « Identity »¹ au cours de laquelle il a été question des intersections entre les domaines thématiques et les droits et l'inclusion des populations 2ELGBTQI au Canada. Ces discussions ont posé les bases de la soumission écrite² fournie par Egale au gouvernement, laquelle détaille

¹ <https://egale.ca/awareness/identity-conference-report/>

² <https://egale.ca/awareness/nationalactionplan/>

les recommandations pour la consolidation des droits et la progression des conditions socio-économiques et de santé des communautés 2SLGBTQI au Canada. Ces recommandations sont basées sur plus de 35 ans d'expérience en recherche, en éducation et en défense des droits et libertés pour les communautés 2SLGBTQI au Canada.

Bien que nous nous réjouissons du lancement historique du plan d'action fédéral, de l'attention ciblée portée aux objectifs nationaux et de la redistribution de fonds servant à soutenir les communautés 2SLGBTQI au Canada, nous constatons, grâce à nos connaissances étendues et notre expertise en ce qui concerne les enjeux de santé et les injustices auxquels les personnes 2SLGBTQI canadiennes font face, les lacunes dans l'orientation stratégique et les modalités de mise en œuvre proposées par le plan d'action. À cette fin, Egale Canada offre une réponse aux mesures décrites dans le plan, dans l'espoir de guider les consultations ultérieures avec les communautés et les organismes afin de rectifier et de rationaliser la mise en œuvre du plan actuel.

I. Mesures positives

Parmi les nombreuses mesures promises par le plan d'action, Egale reconnaît que certaines d'entre elles auront des répercussions positives sur la qualité de vie, le bien-être, l'accès aux soins de santé, la diminution des cas de discrimination et l'inclusion générale des communautés 2SLGBTQI au pays.

- La priorité donnée aux communautés autochtones dans le plan d'action 2ELGBTQI+, relativement au *plan d'action national* et à *La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*, grâce à l'instauration d'un objectif séparé (sans négliger l'inclusion des personnes autochtones dans les autres objectifs du plan) et la désignation d'un.e conseiller.ère principal.e bispirituel.le au Secrétariat 2ELGBTQI+ du ministère FEGC. Le gouvernement du Canada a également changé le nom du Secrétariat, en plaçant « 2E » au début de l'acronyme, en plus d'ajouter un « I », avec

comme résultat le Secrétariat 2ELGBTQI+. Cette rectification à l'acronyme est essentielle pour respecter la place des personnes bispirituelles en tant que premières minorités sexuelles au Canada, en plus de reconnaître l'inclusion des personnes intersexes au sein du mandat pour les droits 2SLGBTQI. La désignation d'un.e conseiller.ère principal.e bispirituel.le, afin de guider les politiques et les programmes ayant des répercussions sur les communautés autochtones 2SLGBTQI, reconnaît à juste titre la discrimination et cherche à en réduire l'impact disproportionné de la marginalisation des personnes bispirituelles au Canada, soulignant ainsi l'importance de l'intersectionnalité.

- b. Le financement bonifié et *permanent* du Secrétariat 2ELGBTQI, qui vise à faciliter l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'action et le soutien aux propositions interministérielles afin d'appuyer les initiatives 2SLGBTQI au sein du gouvernement fédéral, est une mesure appréciée, puisqu'elle désigne un organisme responsable de l'intégration du plan tout en permettant la viabilité des initiatives 2SLGBTQI fédérales.
- c. Les consultations juridiques en matière de droit criminel et de politiques, telles que promises dans le plan d'action, constituent une contribution notable envers la prévention de la criminalisation sanctionnée par l'état des populations 2SLGBTQI et de préserver l'intégrité physique des personnes intersexes au pays. La criminalisation de la non-divulgateion du statut sérologique de VIH telle que sanctionnée par le droit criminel canadien a mis en exergue des enjeux de santé publique et de droits de la personne. De plus, les chirurgies médicales invasives pour « normaliser le sexe » d'enfants intersexes sont qualifiées de torture dans le cadre normatif de la Convention contre la torture de l'ONU. Dans ce contexte, les consultations proposées sont judicieuses et impératives afin que le Canada se conforme à ses engagements en matière de droits de la personne internationaux et de droits garantis par la constitution, protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

II. Lacunes existantes

Bien que le plan d'action du gouvernement contienne des lignes directrices pour les programmes et les allocations de fonds qui contribueront à l'avancement des droits et du bien-être des personnes 2SLGBTQI, nous constatons un manque de dispositions concernant de nombreux domaines clés requérant une attention immédiate et des efforts continus pour améliorer le vécu des personnes 2SLGBTQI au pays. Ci-dessous, nous soulignons les lacunes fondamentales concernant les enjeux relatifs à l'accès aux soins de santé et en santé mentale; la pauvreté et l'accès au logement et au travail; l'accès à l'éducation; l'inclusion sportive; les personnes âgées; les réformes du droit criminel, ainsi que l'aide internationale. Le plan d'action du gouvernement ne traite pas de ces enjeux de façon adéquate. Il est donc impératif de renforcer l'engagement à ces égards afin d'obtenir les résultats des politiques et programmes envisagés dans ce plan. Pour pallier les lacunes mentionnées ci-dessus, nous réitérons les recommandations provenant de la soumission d'Égale en 2020, qui serviront à guider les efforts gouvernementaux pour rectifier le tir dans les prochaines versions du plan d'action.

Accès aux soins de santé et en santé mentale

Le plan d'action ne mentionne pas de manière explicite l'élaboration d'une stratégie entourant l'accès aux soins de santé et en santé mentale pour répondre aux besoins criants des populations 2SLGBTQI, qui rencontrent des difficultés exacerbées pour accéder à des soins adéquats en raison de la discrimination et de la stigmatisation. Il existe des initiatives en cours en matière de santé des populations 2SLGBTQI pour lesquelles les Instituts de recherche en santé du Canada, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada sont responsables de l'attribution du financement. Toutefois, il n'existe pas de cadre ou de stratégie nationale intégrée menant des actions solidaires pour la consolidation de l'accès aux soins de santé pour les personnes trans et de diverses identités de genre, incluant un accès rapide aux services, l'accessibilité des services en santé mentale et la couverture des soins d'affirmation de genre. La création d'une telle stratégie est nécessaire pour guider les communications

et les programmes interministériels, ainsi que pour l'élaboration de politiques couvrant différents aspects relatifs à la diminution des obstacles structurels influençant l'accès aux soins de santé et en santé mentale pour les communautés 2SLGBTQI au Canada. Un cadre et une stratégie intégrés sont également déterminants pour prévenir la répétition des efforts de défense des droits et libertés, de recherche et d'éducation, comme dans le cas de l'étude sanctionnée par le gouvernement du Canada dans le plan d'action sur les défis et les obstacles rencontrés par les personnes âgées 2SLGBTQI, alors qu'un projet similaire a déjà été entrepris par Egale en 2021.

De plus, nous saluons l'arrêt des pratiques discriminatoires pour les dons de sang des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et pour les personnes trans, mais nous réclamons des lignes directrices similaires pour les dons de sperme et de tissus, qui sont toujours soumis aux mêmes cadres discriminatoires.

La santé mentale, un des enjeux principaux pour le bien-être des communautés 2SLGBTQI, est également mentionnée dans le plan d'action, mais encore une fois, on ne trouve aucune mention explicite de mesures concrètes pour faciliter l'accès aux services en santé mentale de soutien pour les personnes 2SLGBTQI.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Egale en 2020, le plan d'action fédéral doit inclure :

1. Le financement et les consultations nécessaires à l'élaboration d'un cadre gouvernemental intégré visant à consolider l'accès aux soins de santé et en santé mentale des populations 2SLGBTQI au Canada, avec pour objectif la création et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et universelle de soins d'affirmation de genre appuyant les communautés trans et de diverses identités de genre partout au Canada. Cette stratégie doit se montrer complète, transparente et accessible dans un délai raisonnable, en plus d'être accessible sans diagnostic de dysphorie

de genre et d'offrir une couverture complète de toutes les dépenses relatives aux soins d'affirmation de genre.

2. Des allocations de fonds dédiés aux services en santé mentale à l'extérieur des grands centres urbains, ainsi qu'à la formation à l'inclusion pour toutes les personnes fournissant des services réglementés (avant et après l'obtention du diplôme) afin de garantir qu'elles disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour servir les personnes 2SLGBTQI et répondre à leurs besoins.
3. L'allocation de fonds dédiés et la mise en place de consultations dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques pour répondre aux besoins en santé mentale et aux défis relatifs à l'abus de substance chez les personnes 2SLGBTQI.

Pauvreté, accès au logement et à l'emploi

Les personnes 2SLGBTQI sont touchées par la pauvreté de façon disproportionnée. Il est également pertinent de noter que la pauvreté est inextricablement liée aux répercussions néfastes sur la santé physique et mentale, à l'insécurité alimentaire et à un accès inadéquat à une éducation de qualité, à l'emploi et au logement. Dans ce contexte, une mesure ciblée de réduction de la pauvreté traitant des écarts de pauvreté pour les personnes 2SLGBTQI, doit être élaborée par le gouvernement dans le cadre de la stratégie canadienne existante de réduction de la pauvreté. À l'exception de quelques programmes isolés déjà existants d'aide à l'emploi, le plan d'action n'offre pas de lignes directrices pour les programmes ou de financement pour répondre aux défis relatifs à l'écart de pauvreté et liés au revenu qui affectent les populations 2SLGBTQI au Canada.

De même, le plan d'action manque cruellement d'indications concrètes sur l'allocation de fonds pour un renouvellement des objectifs de programmes servant à combattre les enjeux d'itinérance auxquels les populations 2SLGBTQI font face, bien que soient présentées les mesures en cours au niveau des politiques et du communautaire pour ces enjeux. Il s'agit également d'une

occasion manquée, dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sur le logement, de conceptualiser des mesures tangibles et d'élaborer un cadre général pour améliorer l'accès au logement et promouvoir la réduction de l'itinérance dans les communautés 2SLGBTQI canadiennes.

De plus, le plan d'action se contente à nouveau de rapporter d'autres projets et initiatives en cours dont les communautés 2SLGBTQI bénéficient, incluant des programmes d'inclusion à l'emploi, de perfectionnement des compétences et d'accès à l'emploi. Néanmoins, il n'apporte aucune contribution indépendante sous forme de financement ou de programmes complémentaires pour les enjeux d'accès à l'emploi sécuritaire et équitable pour les communautés 2SLGBTQI au Canada. Bien que les initiatives en cours soulignent des avancées positives vers l'accès à l'emploi égal et équitable pour les personnes 2SLGBTQI, le plan en lui-même ne présente aucun financement d'aide sociale ciblé pour les personnes trans et aux identités de genre diverses, qui sont particulièrement affectées par les inégalités en matière d'emploi.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Égale en 2020, le plan d'action fédéral doit être rectifié pour inclure :

1. Des consultations et l'allocation de financement ciblé pour harmoniser la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Celles-ci doivent comprendre des mesures tangibles dans le cadre du plan d'action pour la recherche et l'élaboration de politiques et de programmes concernant les enjeux auxquels font face les communautés 2SLGBTQI lors de l'accès aux prestations de soutien au revenu fédérales et provinciales, afin de surmonter ces défis.
2. Une synergie entre la stratégie nationale sur le logement et le plan d'action, à l'aide d'allocations de fonds distinctes et de consultations pour des services ciblés d'accès au logement et d'autres services connexes pour les communautés 2SLGBTQI. Il est également essentiel de garantir que les services pour les personnes en situation d'itinérance ou en situation de logement précaire soient inclusifs et encourageant

l'affirmation pour les personnes 2SLGBTQI dans tous les secteurs, au moyen de l'élaboration de politiques et de la formation du personnel dans les centres d'hébergement, les logements de transition, les services de porte ouverte, les logements sociaux, les logements à loyer indexé sur le revenu et les logements abordables.

3. Une allocation de financement distincte pour consolider la diversité et l'inclusion 2SLGBTQI au sein du gouvernement fédéral, selon les recommandations provenant du rapport « Au lendemain de la purge : état des lieux et recommandations en matière d'inclusion des personnes LGBTQI2S au fédéral »³. Bien que le plan d'action mentionne ce rapport en référence à l'objectif de consolidation de la diversité et de l'inclusion 2SLGBTQI dans les milieux de travail fédéraux, celui-ci ne pourra pas être atteint sans financement ciblé.
4. Des consultations pour l'élaboration d'une stratégie nationale complète d'intégration du projet de loi C-16 qui vise le financement pour la création de politiques, formations et programmes exhaustifs et inclusifs en matière d'identité et d'expression de genre.
5. L'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, ainsi que les caractéristiques sexuelles doivent être incluses comme motifs protégés contre la discrimination dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, en mettant l'accent sur les pratiques relatives à la diversité et l'inclusion pour les personnes bispirituelles et les personnes trans.

Accès à l'éducation

Parmi les objectifs du plan d'action pour consolider les droits 2SLGBTQI et pour la progression de l'inclusion, il reste beaucoup à faire en matière d'initiatives visant à renforcer l'accès à une éducation de qualité pour les communautés 2SLGBTQI et à garantir l'inclusion à tous les niveaux du curriculum scolaire, de la maternelle à la 12e année. Ces deux aspects ne sont aucunement mentionnés dans le plan d'action, ce qui représente une grave omission étant

³ <https://lefondspurgelgbt.com/au-lendemain-de-la-purge/>

donné le rôle de l'éducation dans la consolidation des droits et la promotion de l'inclusion, soit les deux priorités établies par le plan d'action.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Égale en 2020, le plan d'action fédéral doit inclure :

1. Des consultations pour l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour les enfants autochtones dans les réserves, en plus d'allocations de financement aux organismes nationaux bispirituels pour l'élaboration de curriculums servant à sensibiliser la population aux injustices historiques qu'ont subies les communautés canadiennes 2SLGBTQI, ainsi qu'à aborder les répercussions de la colonisation sur la culture et les identités bispirituelles.
2. Des engagements à collaborer avec les provinces pour mieux inclure les objectifs d'apprentissage 2SLGBTQI dans les curriculums de la maternelle à la 12e année partout au pays.

Inclusion sportive

Une meilleure inclusion des personnes 2SLGBTQI dans les sports ferait également une différence considérable pour le bien-être des communautés. Bien que le plan d'action fait l'état de certaines initiatives récemment entreprises, aucune action, stratégie concrète ou allocation de fonds pour l'inclusion sportive n'a été présentée de façon explicite.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Égale en 2020, le plan d'action fédéral doit inclure :

1. Des engagements pour inclure les personnes 2SLGBTQI dans le code de conduite pancanadien pour éliminer le harcèlement, les abus et la discrimination dans le sport à l'aide de définitions de termes entourant les identités et les expériences des communautés 2SLGBTQI, y compris

l'utilisation explicite des termes identité de genre, expression de genre et attirance comme motifs interdits de discrimination.

2. Des consultations et des allocations de financement pour l'élaboration de matériel de formation à l'intention des entraîneur.euse.s, des athlètes, des spectateur.rice.s et des amateur.rice.s de sport de tout niveau, ciblant la création d'installations et d'espaces sportifs plus sécuritaires et inclusifs.

Personnes âgées

Dans le cadre de l'objectif concernant l'élaboration de politiques basées sur les données et les faits, le plan d'action du gouvernement mentionne son but de « faire connaître les obstacles auxquels font face les personnes âgées 2ELGBTQI+ qui vieillissent chez elles » (FEGC 2022, p.30) en ciblant les aspects financiers, psychosociaux, juridiques et liés au logement et aux soins médicaux. Nous convenons de l'importance de faire de cet objectif une priorité, mais il est essentiel que le ministère FEGC considère les projets de recherche en cours au Canada, comme celui d'Egale sur ce même sujet, tout particulièrement compte tenu des ressources limitées accordées à la recherche 2SLGBTQI dans le plan d'action. Egale a déjà effectué un projet de recherche exhaustif basé sur des entrevues sur « Bien vieillir en étant 2SLGBTQI » qui va au-delà des considérations sur la santé des objectifs de recherche énoncés dans le plan d'action.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Egale en 2020, le plan d'action fédéral doit inclure :

3. La consultation d'Egale et d'autres groupes de recherche qui ont déjà entrepris ou qui entreprennent actuellement des recherches sur les enjeux des personnes âgées 2SLGBTQI afin d'éviter les répétitions; l'orientation stratégique du financement vers des domaines de recherche inexplorés concernant les personnes âgées 2SLGBTQI; la facilitation de l'apprentissage provenant de groupes de la société civile sur cet

enjeu et l'allocation de fonds adéquats pour la mise en œuvre de recommandations de recherche.

4. Des consultations avec les organismes locaux desservant les personnes âgées 2SLGBTQI afin d'améliorer l'accès aux prestations fédérales dans le cadre de l'engagement fédéral pour fournir un soutien accru au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.
5. L'allocation distincte de financement pour les programmes offrant aux prestataires de soins des formations aux compétences culturelles à propos des enjeux spécifiques auxquels font face les personnes âgées 2SLGBTQI ayant un trouble neurocognitif (consulter également le rapport d'Égale pour renforcer les mesures de soutien aux personnes 2SLGBTQI ayant un trouble neurocognitif et à leurs principales personnes aidantes non rémunérées, National Institute on Ageing, 2022)⁴, ainsi que les programmes favorisant l'accès à des soins à domicile adaptés aux personnes 2SLGBTQI, à la planification de fin de vie, à la formation aux compétences culturelles pour les prestataires de service, ainsi qu'à du soutien financier et juridique.

Réformes du droit criminel

L'un des leviers principaux du gouvernement fédéral est sa capacité à légiférer et à créer des lois appropriées interdisant la discrimination et mettant fin à la violence afin de contribuer de manière significative à la sécurité des populations 2SLGBTQI du Canada. À cette fin, la rectification de 2022 au Code criminel interdisant la thérapie de conversion et faisant de cette pratique un acte criminel a représenté une avancée majeure dans la bonne direction. Nous saluons également les consultations proposées dans le plan d'action concernant les réformes du droit criminel sur la criminalisation de la non-divulgence du statut sérologique au VIH, ainsi que sur les dispositions permettant les chirurgies non consensuelles sur les enfants intersexes. Ceci étant dit, les enjeux de criminalisation du travail du sexe, plus précisément le projet de loi C-36 qui compromet gravement la sécurité des travailleur.euse.s

⁴ <https://egale.ca/egale-in-action/2slgtbqi-troubles-neurocognitifs/#rapport>

du sexe 2SLGBTQI, n'ont pas été inclus dans le cadre des consultations pour la réforme du droit criminel.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Égale en 2020, le plan d'action fédéral doit inclure :

1. Des consultations sur le projet de loi C-36 et sur la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation pour abroger les lois criminalisant l'achat de services sexuels, lesquelles ont exacerbé les problèmes de violence envers les travailleur.euse.s du sexe 2SLGBTQI au pays.

Aide internationale

Même si le plan d'action présente la progression des droits des personnes LGBTI à l'international comme un domaine prioritaire, aucune allocation de financement ni aucun objectif en matière de programmes supplémentaires ne sont proposés. Le plan ne contient pas de nouveaux engagements pour la réinstallation des réfugié.e.s LGBTI. Cette approche ignore la poussée du mouvement sexiste exceptionnellement bien financé qui exacerbe l'homophobie et la transphobie partout dans le monde, amplifiant la nécessité d'importants investissements dans les programmes d'aide et de protection pour les réfugié.e.s. Le plan se contente de détailler les initiatives existantes et rappelle son engagement ultérieur de 10 millions de dollars par année sous la politique canadienne d'aide internationale féministe. Ceci représente un faux pas énorme, puisque l'aide au développement officielle canadienne n'offre toujours pas d'investissement adéquat dans les programmes précis du SOGIESC (l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles). De plus, malgré la mobilisation rigoureuse des organismes de la société civile pour la création d'un poste d'envoyé.e spécial.e canadien.ne pour les droits 2SLGBTQI, le plan d'action tait complètement sa position sur ce sujet.

Recommandations : Selon les recommandations de la soumission d'Égale en 2020, le plan d'action fédéral doit inclure :

2. Des consultations pour garantir que les enjeux LGBTQI sont intégrés dans tous les domaines du développement international et de l'aide humanitaire canadiens.
3. La consultation d'organismes de la société civile afin de comprendre le rôle du Canada dans les mouvements sexistes mondiaux et d'élaborer des stratégies correspondantes pour contrer cette réalité à l'aide de financement et de soutien aux programmes.
4. La consultation concernant le poste d'envoyé.e spécial.e canadien.ne pour les droits 2SLGBTQI et son rôle dans la consolidation du leadership canadien pour les droits LGBTI à l'échelle mondiale.
5. Une allocation de financement distincte pour soutenir les réfugié.e.s LGBTI à toutes les étapes du processus d'installation, incluant : des services de consultation tenant compte des crises et des traumatismes; des services de consultation en santé mentale; du soutien inclusif au logement et de l'assistance juridique subventionnée pour aider les réfugié.e.s LGBTQI tout au long du processus de détermination du statut.

III. Remarque finales

- **Manque de direction substantielle** : le plan d'action constitue essentiellement une synthèse des initiatives, politiques et programmes existants en ce qui concerne les communautés 2SLGBTQI canadiennes. Il présente peu d'innovations, de conseils stratégiques pour les politiques, de démarches et de plans contribuant à l'avancement de l'inclusion 2SLGBTQI dans les principaux droits de la personne et selon les indicateurs de développement clés comme l'accès à l'éducation, la santé, le logement, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Le plan d'action, sous sa forme actuelle, n'offre pas la direction requise en matière de politiques et de programmes pour l'avancement des droits 2SLGBTQI au Canada.

- **L'approche pangouvernementale n'est pas reflétée** : les promesses d'une « approche pangouvernementale » ne sont pas reflétées dans le plan d'action. Aucune mesure tangible n'est envisagée dans le plan d'action pour démontrer la collaboration entre les paliers de gouvernement.
- **Financement inadéquat** : comme expliqué ci-dessus, l'allocation de fonds promise dans le plan d'action, plus précisément le financement de 35 millions de dollars en subventions pour de nouveaux projets, est largement inadéquate pour la concrétisation des priorités envisagées dans le plan.
- **Des directives limitées concernant le financement des projets** : malgré la mention d'un financement de 35 millions de dollars pour les projets dans le plan d'action, celui-ci n'offre pratiquement aucune directive concernant les résultats de projets particuliers envisagés dans le cadre de ce financement. La capacité des organismes 2SLGBTQI nationaux à conceptualiser des projets ciblés et à former des partenariats efficaces pour leur mise en œuvre s'en verra limitée.
- **Aucune directive concernant la distribution des fonds** : le plan d'action aurait dû inclure un modèle de distribution de fonds pour faciliter la mise en œuvre du plan et favoriser la transparence.
- **Aucun cadre de surveillance et d'évaluation** : le plan d'action n'offre pas de cadre pour surveiller, évaluer et suivre son progrès et sa mise en œuvre. Bien qu'il soit mentionné que le ministère des Finances et Statistiques Canada détermineront une façon d'améliorer le cadre canadien des résultats relatifs au genre, le plan d'action nécessite un cadre de résultats transparent et indépendant, incluant des indicateurs clés de performance, afin de donner aux parties prenantes le pouvoir de tenir le gouvernement responsable de sa mise en œuvre.

Egale



Suite 217-120 rue Carlton,
Toronto, ON. M5A 4K2



(416) 964-7887



info@egale.ca



egale.ca